



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 12555

Texte de la question

M Andre Labarrere attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation des secretaires medico-sociales. Ces agents, qui sont recrutes sur la base du baccalaureat F 8, revendiquent la revalorisation de leur fonction. Il rappelle l'importance de la mission confiee a ce personnel, qui assure la liaison entre le medecin, l'equipe soignante, l'administration et l'usager et demande si les interesses peuvent esperer obtenir satisfaction a breve echeance.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des secretaires medicales hospitalieres sera etudiee dans le cadre du futur statut des personnels administratifs dont le projet devrait etre - les concertations necessaires ayant commence d'avoir lieu avec les syndicats - presente devant le Conseil superieur de la fonction publique hospitaliere dans les delais les meilleurs. Les revendications exprimees par les secretaires medicales seront examinees dans la triple intention d'ameliorer la situation des interessees, de permettre aux etablissements hospitaliers publics de les recruter aux divers niveaux de qualification dont ils ont besoin et de ne pas alourdir excessivement les charges des organismes de securite sociale.

Données clés

Auteur : [M. Labarrere Andr•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12555

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarit , de la sant  et de la protection sociale

Minist re attributaire : solidarit , de la sant  et de la protection sociale

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 2 mai 1989, page 2008